

# CONCOURS



Montereau  
FAULT-YONNE



Maisons  
et Balcons  
Fleuris  
2026



et Maisons  
Balcons  
Fleuris

Inscriptions avant le 29 mai 2026

Renseignements : service culturel  
01 64 70 44 60



Montereau  
FAULT-YONNE

# RÈGLEMENT



**1-** Le concours des maisons et balcons fleuris a pour objet de récompenser les actions menées par les Montereais en faveur de l'embellissement et du fleurissement des balcons, des jardins, des maisons...



**2-** Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants. Pour s'y inscrire, les candidats doivent remplir le bulletin de participation joint en page suivante avec leur nom, adresse, numéro de téléphone et la catégorie choisie, (le déposer au service culturel au Majestic dans les délais impartis). Chaque candidat ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie. Les inscriptions seront closes le 29 mai 2026.



**3-** Ce concours comporte 3 catégories :

**N°1.** Maison avec jardin visible de la rue

**N°2.** Balcon visible de la rue, fenêtres, portes et murs fleuris

**N°3.** Des prix spéciaux pourront également être attribués pour récompenser le travail collectif :

- d'une école, d'un jardin partagé, d'un commerce...

- d'un pied d'immeuble

- d'une rue (ex : fleurissement de pieds d'arbres, de clôture...)



**4-** Le classement se fera selon les critères suivants :

- la qualité du fleurissement ou des cultures potagères et l'entretien des réalisations
- la création artistique (harmonie du décor, originalité)
- le respect des principes du développement durable (utilisation de matériaux recyclables, bonnes associations des plantes...)
- la diversité du fleurissement (nombre de variétés utilisées)
- l'harmonie apportée par les autres végétaux (rosiers, arbustes, plantes potagères)

En cas d'arrêté municipal interdisant l'arrosage, aucune dérogation ne sera faite mais le jury en tiendra compte.



**5-** Le jury est composé de conseillers municipaux, d'agents de la Ville, de professionnels du service municipal des espaces verts. Sur la base des inscriptions reçues dans les délais impartis, les membres du jury effectueront une visite.



**6-** Un classement des participants sera établi par catégorie. Les récompenses seront attribuées en fonction de ce classement.



**7-** Les participants au concours seront invités à la cérémonie de remise des prix par courrier ou courriel, sans qu'aucune précision concernant le classement ne soit fournie. Les prix seront remis en mains propres aux participants, par les membres du jury, en présence de la Municipalité. Les concurrents absents auront la possibilité de retirer en personne leur récompense au service culturel, dans les 15 jours suivant la remise des prix. Au-delà de cette date, les récompenses resteront propriétés de la Ville de Montereau.



**8-** L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du règlement ainsi que des décisions prises par le jury. Les participants acceptent que des photos du fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury ou par le service communication de la ville et autorisent la publication des dites photos lors de la remise des prix, dans le bulletin municipal ou sur le site internet de la ville, sans aucune contrepartie.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à déposer à l'accueil du Majestic  
Parvis Joséphine Baker - 77130 Montereau-fault-Yonne

Nom (Mme, M.) : .....

Prénom : .....

N° : ..... Rue : .....

Étage : ..... Porte : ..... Préciser le lieu, l'école : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Désire participer au concours des maisons et balcons fleuris dans la catégorie

(Cocher la case correspondante) :

N°1 : Maisons avec jardin visible de la rue

N°2 : Balcons visibles de la rue, fenêtres, portes et murs fleuris

N°3 : Prix spéciaux : .....

Date :

Signature :